



Signification pénale courrier d'huissier acte a aller chercher

Par **val**, le **22/01/2009** à **13:29**

Bonjour,

Mon mari vient de recevoir un courrier d'huissier et dessus il est noté "signification pénale" et, de là, il doit aller chercher un acte important. A quoi cela peut correspondre ?

Merci.

Par **ellaEdanla**, le **22/01/2009** à **15:11**

Bonjour,

le plus simple pour le savoir serait que votre mari se rende à l'Etude de l'huissier ...

Il s'agit d'une signification d'acte pénal vous dit-on sur le courrier. Ce peut être une convocation devant le juge de proximité, le tribunal de police, le tribunal correctionnel ... ou ce peut être la signification d'un jugement rendu à son encontre par ce même genre de tribunal.

L'acte que l'huissier a à lui remettre lui expliquera ses droits. C'est pour cela qu'il est important.

De toutes façons si votre mari n'y va pas, c'est l'huissier ou son clerc qui viendra à votre

domicile. Et si il n'y avait personne l'acte serait à retirer en son Etude.

Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2009** à **02:51**

En effet. Attention dans certains domaines (notamment les infractions routières) le délai d'opposition court à compter de la notification ou du dépôt à l'étude d'hussier du jugement rendu

Restant à votre disposition.

Par **tax**, le **24/03/2013** à **13:36**

bonjour

Voilà j'ai 16 ans et y'a 3 ans il ya eu une bagarre dans ma ville et j'ai été présent des mec on pris en vidéo la bagarre moi je l'ai supprimé la vidéo et les autres l'on gardé et lon mis sur un réseau sociaux..

Hiier j'ai reçu un acte pénal disant

" je suis chargé de vous remettre un ACTE PENAL. Compte tenu de l'importance et des conséquences attachées à cet acte, je vous invite à vous présenter le plus rapidement possible en mon Etude vous avez 5 jours pour vous présenter avec vos parents munis d'une pièce d'identité..? Que cela veut dire svp..

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013** à **15:44**

Bonjour

L'hussier doit vous remettre une convocation pour une affaire pénale. Vous devez vous rendre à son étude afin de prendre connaissance de l'objet accompagné de vos parents et d'une pièce d'identité.

Il semblerait qu'une infraction vous soit reprochée

Vous ne le découvrirez qu'en récupérant l'acte devant vous être signifié.

Restant à votre disposition

Par **fcldm**, le **03/03/2017** à **16:26**

Bonjour

Je viens de recevoir un courrier d'un huissier. Voilà ce qu'il dit:

Nous vous informons avoir été requis par le procureur de la République afin de vous remettre

un acte de procédure pénale vous concernant...
j'ai voulu faire les démarches par mail en joignant ma convocation et ma pièce d'identité mais
au téléphone la secrétaire m'a dit qu ce genre d'acte et remis seulement en main propre.
tout ces mots me font peur car je ne vois pas ce que cela peu être!!!
si vous pouvez m'éclairer, merci d'avance.
sabine

Par **Ana2017**, le **19/08/2017** à **20:17**

Bonjour fcdlm, un ami vient de recevoir exactement le même courrier, avez-vous su de quoi il
s'agissait ?
Merci d'avance de votre rapide

Par **Bubu66**, le **14/11/2018** à **20:06**

Bonsoir

Je viens de recevoir un acte penal signifier par huissier ou ils disent que je dois aller le
chercher ou se donnez rendez vous pour aller prendre cette acte mais je ne sais pas ce que
sait pouvez vous m'eclairer sur cette acte ?